

COMMUNE DE MONTMARAUULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

DATE DE CONVOCATION : 29/07/2020

DATE D’AFFICHAGE : 29/07/2020

L’an deux mil vingt, le cinq août à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier LINDRON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs AUBERGER Josette, BOURGEOT Jean-François, CANTUEL Pierre, COLLIN Solène, CONFESSON Bruno, DENIS Annie, GIAMBARRESI Anthony, HOEZ David, LEPEE Yves, LEROY Karine, LINDRON Didier, MEYUS André, NICOLAS Jean-Pierre, PRENEY Martine, ROEDIGER Sandrine, ROULLIER Claude, SAINT-JULIEN Anne, SOUILLAT Laëtitia.

Absente excusée : MERCIER Sylvie donne pouvoir à PRENEY Martine

Monsieur Jean-François BOURGEOT a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020**
- **Compte rendu de la réunion avec Madame la Sous -Préfète**
- **Mise à disposition des usagers d’un service de paiement en ligne**
- **Désignation d’un représentant pour les attributions de logement et le déploiement de la CAL numérique Auvergne Habitat**
- **Convention de portage parcelle AD395 (ex AD321) cimetière**
- **Modification du temps de travail de l’agent du patrimoine**
- **Emprunt**
- **Attribution CIA agent communal**
- **Compte rendu réunion SDE03**
- **Renouvellement commission de contrôle des listes électorales**
- **Questions diverses.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 :

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal et les signatures suivent.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

Compte rendu de la réunion avec la Sous-Préfète

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu ce jour Madame la Sous-Préfète.

Cette dernière a précisé le rôle des sous-préfectures et a insisté sur le fait qu'il ne fallait en aucun cas hésiter à solliciter les services préfectoraux, notamment en cas de problème de quelque nature qu'il soit.

Monsieur Lindron a évoqué la situation financière de la commune et les pistes mises en œuvre afin de limiter les dépenses communales :

- 2 CDD ne seront pas renouvelés,
- les 3 départs en retraite d'agents au service technique ne seront pas remplacés dans l'immédiat,
- un prêt sera effectué afin de financer les travaux du parking du cimetière,
- le prêt au taux de 5.23% pourrait être racheté sans pénalités,
- certains travaux non urgents seront repoussés : crépis des bâtiments des services techniques, achat de véhicule, travaux salle des fêtes.

Madame la Sous-Préfète a informé que de nombreuses collectivités en raison de la COVID et des élections municipales ont repoussé leurs investissements, par conséquent, des subventions pouvaient encore être demandées à cette période de l'année, des crédits de l'Etat restant disponibles.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

2020-063 : 7.10 Divers : Mise à disposition des usagers d'un service de paiement en ligne

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des dispositions du décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne.

Le montant des recettes annuelles étant supérieur à 50 000 euros, la commune se doit de fournir à titre gratuit un service de paiement en ligne, accessible aux usagers par l'intermédiaire de téléservices, et le cas échéant d'applications mobiles, connectés à internet, au plus tard au 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

2020-064 : 5.3 Désignation de représentants : Désignation d'un représentant pour les attributions de logement et le déploiement de la CAL numérique Auvergne Habitat

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Auvergne Habitat gère des logements sociaux sur la commune. La CALEOL (Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements d'Auvergne Habitat) est composée notamment du maire de la commune ou de son représentant où sont situés les logements à attribuer.

Depuis peu, Auvergne Habitat déploie la CAL numérique, permettant ainsi de faciliter la participation des communes aux attributions de logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, désigne Claude ROULLIER, représentant de la commune pour les attributions de logement Auvergne Habitat.

COMMUNE DE MONTMARAUULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

2020-065 : 3.1 Acquisitions : parcelle AD395 (ex AD321) cimetière

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation autour du cimetière par la création et l'aménagement de voirie, de parking et d'extension du cimetière. Il rappelle que la parcelle AD321 est pour partie en cours d'acquisition par EPF et de ce fait un bornage a été effectué (AD 394).

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, autorise l'Etablissement public foncier-Smaf à acquérir à l'amiable le reste de la parcelle cadastrée AD 321 (AD 395) située derrière le cimetière.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service des Domaines.

Le Conseil municipal, s'engage :

- à assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-Smaf de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance ;
- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf qui établira un bilan de gestion annuel :

** si le solde est créditeur : l'EPF-Smaf le remboursera à la commune,*

** si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-Smaf.*

- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf à la Commune, et notamment au remboursement :

** de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement :*

- en huit annuités au taux de 1,5 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité ;

** de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf.*

La revente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

Compte rendu de la réunion SIESS

Anne SAINT-JULIEN informe les membres du conseil que le comité syndical du SIESS s'est réuni le 30 juillet dernier pour l'élection des membres du comité, suite au renouvellement des conseils municipaux.

Ont été élus :

- Présidente : Céline LETORT (Sazeret) : 27 voix pour, 3 blancs
- 1^{er} vice-président : Laëtitia SOUILLAT (Montmarault) : 29 voix pour, 1 blanc
- 2nd vice-président : Maxime VALERY (Voussac) : 30 voix pour
- 3^{ème} vice-président : Sylvain DEPRESLE (St Bonnet de Four) : 28 voix pour, 2 blancs
- 4^{ème} vice-président : Céline DOVILLAIRE (Chavenon) : 29 voix pour, 1 blanc
- Secrétaire : Sandrine MATHURIN (Murat) : 30 voix pour
- Membres :
 - GOSSELIN Noémie (BEAUNE D'ALLIER)
 - LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD)
 - BENATALLAH Hakim (CHAPPES)
 - BOUCHON Carine (DEUX CHAISES)
 - TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE)
 - CHEVALIER Joëlle (ST MARCEL EN MURAT)
 - MELIN Joëlle (ST PRIEST EN MURAT)
 - DAFIT Lionel (VERNUSSE)
 - RUGE Delphine (TARGET)

Les 15 communes membres du SIESS sont ainsi représentées.

Le siège est situé à la mairie de Montmarault, le secrétariat est assuré par Nathalie Bolgiani et une participation de 5200 euros est reversée annuellement à la commune de Montmarault.

Les dépenses concernent essentiellement les frais de fonctionnement du syndicat et les recettes sont composées des contributions des communes membres et des participations des communes non membres. La commune de Montmarault supporte 10% des dépenses, le solde se partageant entre les communes membres en fonction du nombre d'élèves domiciliés sur chaque territoire et du nombre d'habitants.

Pour information, l'excédent de fonctionnement pour 2019 avoisine les 79 000 euros.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

Compte rendu de la réunion SRPIC

Anne SAINT-JULIEN informe les membres du conseil que le comité syndical du SRPIC s'est réuni le 27 juillet. Les échanges ont été fructueux et un budget complémentaire a été accordé pour l'achat de manuels scolaires. Un nouveau type de fonctionnement sera mis en place, notamment quant au calcul du budget alloué aux fournitures scolaires.

Le SRPIC sollicite les communes membres à hauteur de 1044 euros/enfant. Les communes sont unanimes pour dire que ce montant est une charge lourde dans leurs budgets respectifs.

En raison de la COVID, les sorties scolaires ont été annulées.

L'agent d'animation, Sandrine Roediger, a été reçu par les membres du SRPIC : son emploi du temps sera réaménagé afin qu'elle dispense plus d'heures de sport aux élèves et notamment à la classe ULIS.

Elle informe également des modalités du nouveau protocole sanitaire applicable à la rentrée prochaine. Les recommandations sont assouplies :

- La distanciation physique d'un mètre n'est plus obligatoire lorsqu'elle ne permet pas d'accueillir tous les élèves,
- La limitation du brassage des élèves n'est plus obligatoire, par conséquent, les élèves de classes différentes pourront à nouveau se croiser ; mais les établissements devront s'organiser pour éviter les rassemblements importants.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

Compte rendu de la réunion village fleuri

Anne SAINT-JULIEN présente le label Villes et Villages fleuris. Ce label attaché au symbole de la fleur récompense les actions menées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes. Montmarault a reçu sa 1^{ère} fleur en 2016.

Aujourd'hui, ce label a évolué et vise à récompenser les communes qui améliorent la qualité de vie, l'image et l'accueil, qui développent l'économie locale, qui favorisent le lien social et qui agissent en fonction de l'environnement.

La commune ayant candidaté au Label 2 Fleurs en 2019, le jury régional des Villes et Villages fleuris, lors de sa visite le 27 juin, a apprécié et évalué les réalisations en termes d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie. Notamment, il a apprécié les plantations de massifs réalisés, la poursuite de l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires, la propreté des espaces publics et la présence d'un étang avec toilettes sèches.

Le jury a bien noté la volonté de la commune d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants et un accueil de qualité aux touristes.

Toutefois il a suggéré de conduire une réflexion sur la présence du végétal en ville.

Globalement, la présence importante de la voiture en ville et la nécessité de son accompagnement paysager ont rendu prématurée l'accession au Label 2 Fleurs. Le jury avait invité la commune à se rapprocher du CAUE afin d'obtenir des conseils adaptés.

Bruno Confesson reconnaît que la demande était prématurée mais qu'il fallait tenter sa chance. Il suggère de faire un état des lieux de l'état des arbres sur la commune.

Anne Saint-Julien informe l'assemblée qu'il a été décidé le maintien du « concours » des maisons fleuris selon les mêmes modalités que précédemment, notamment, pas d'inscription préalable des habitants auprès de la mairie. Les membres de la commission sillonneront la commune le lundi 17 août pour sélectionner les futurs lauréats. La remise des prix devrait avoir lieu courant mars 2021.

Jean-Pierre Nicolas évoque la problématique du stockage d'eau pour l'arrosage des végétaux.

Didier Lindron acquiesce et suggère qu'il conviendrait de réfléchir à la récupération des eaux pluviales, notamment à l'école et l'Espace Claude Capdevielle.

Madame Anne SAINT-JULIEN et Monsieur André MEYUS quittent la séance à 20 h 15 pour se rendre à une réunion du syndicat intercommunal de défense contre les fléaux atmosphériques de la région du Montet.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

2020-066 : 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT : modification du temps de travail de l'agent du patrimoine

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de repousser la prise de décision quant à l'attribution d'heures supplémentaires à l'agent du patrimoine affecté à la bibliothèque lors de la réunion du 1^{er} juillet 2020. Des membres souhaitaient notamment qu'une réflexion soit menée avant l'attribution d'heures supplémentaires ; l'intervention de bénévoles pouvait être envisagée, ce qui n'impactait pas le budget communal. De plus, il avait été précisé que de nombreux adhérents venaient des communes limitrophes et la question de la prise en charge uniquement par la commune de Montmarault avait été soulevée.

Il est rappelé également que l'agent du patrimoine (12/35^{ème}) est également titulaire d'un poste d'adjoint technique 12/35^{ème} (10 h pour le ménage à la mairie et 2 h pour le ménage à la bibliothèque). Par conséquent, il convient de réfléchir à l'affectation d'un autre agent pour l'entretien des locaux de la mairie.

Monsieur le Maire précise que l'attribution d'heures à l'agent du patrimoine permettra de quantifier précisément les fréquences d'utilisation par les usagers et de procéder notamment à l'informatisation du site, les 12 heures actuelles ne permettant pas un développement et une mise en valeur de la bibliothèque.

Jean-Pierre Nicolas ne remet pas en cause la réorganisation et l'informatisation de la bibliothèque avec une amplitude d'ouverture au public plus large mais regrette que les précisions sollicitées lors de la réunion du 1^{er} juillet ne soient pas apportées.

Laëtitia Souillat suggère une augmentation progressive du temps de travail hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 13 voix pour, 4 contre à compter du 1^{er} octobre 2020 :

- la suppression d'un poste adjoint du patrimoine 12 h
- la création d'un poste adjoint du patrimoine 24 h
- la modification du poste adjoint technique 12 h en poste adjoint technique 14 h

La modification du tableau des effectifs sera délibérée ultérieurement après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU PREMIER JUILLET DEUX MIL VINGT

Informations diverses personnel communal

Bruno Confession rappelle qu'il regrette qu'une commission des ressources humaines n'ait pas été instaurée. Il rappelle qu'une des 2 personnes employée en CDD participe au portage des repas de l'Agretam, qu'il donne entière satisfaction et que les personnes âgées sont inquiètes puisque l'agent les a informées du non renouvellement de son contrat. Il regrette qu'en qualité de président de l'Agretam, il n'en ait pas été informé au préalable.

Jean-François Bourgeot précise que l'externalisation du portage des repas est en cours d'étude.

Bruno Confession précise qu'il s'agit d'un service à la personne et que l'on risque de s'éloigner de la mission de service public. De plus, si les agents ne font plus certaines tâches, il convient de quantifier les dépenses induites et présenter une évolution globale de la masse salariale tout en intégrant les charges externalisées. Il souhaite travailler dans la transparence et que des chiffrages soient effectués avant toute prise de décision.

A propos des repas servis par l'Agretam, Jean-François Bourgeot signale que 3 personnes se sont plaintes des quantités servies. A la demande de Bruno Confession sur l'identité des pensionnaires, Mr Bourgeot ne souhaite pas divulguer les noms. Claude Roullier soulève que certains menus ne semblent pas adaptés aux personnes âgées et qu'il convient d'élaborer des repas simples. Il suggère que les résidents soient questionnés quant au ressenti des menus. Bruno Confession précise qu'il leur rend visite régulièrement et note de refaire un point précis avec eux, pour éviter tout malentendu.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ JUILLET DEUX MIL VINGT

Emprunt

Jean-François Bourgeot informe le conseil qu'une demande de prêt à hauteur de 170 000 euros a été formulée auprès de diverses banques. A ce jour, le crédit mutuel a répondu en précisant qu'il ne ferait pas d'offre.

Seule la banque populaire a fait une proposition : avec un taux de 0.70%, échéance trimestrielle hors assurances et accessoires pour une durée de :

- 10 ans : 4404.20 euros
- 15 ans : 3032.07 euros.

En ce qui concerne le prêt actuel à un taux de 5.23 %, il y a la possibilité de le faire racheter avec des indemnités à 0% car les obligations assimilables du trésor 10 ans sont aujourd'hui à taux négatif.

Par conséquent, la combinaison des 2 emprunts permettraient d'obtenir des échéances quasi identiques à l'heure actuelle.

Jean-Pierre Nicolas demande si des pénalités de remboursement anticipé sont prévues : se renseigner.

La banque populaire devrait à compter de septembre revoir les offres proposées aux collectivités ; par conséquent, il convient d'attendre pour étudier d'éventuelles nouvelles propositions.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

Attribution CIA agent communal

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Pierre-Pascal MARTIN est parti en retraite le 29/02/2020, sans avoir soldé les 20 jours de congés restants, ces derniers ayant été refusés par la municipalité précédente. Un arrêt de travail a été fourni pour la période du 4 au 28 février 2020. Afin de régulariser la situation, et après renseignements pris auprès de la trésorerie, il y a la possibilité de lui attribuer le Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Le montant maximum pour son grade étant de 1200 euros annuels, le CIA lui ayant déjà été attribué en juillet 2019, la régularisation ne peut se faire que sur la période du 01/08/2019 au 29/02/2020, soit sur 7 mois, soit 700 euros. 20 jours de congés représentant la somme de 1042.66 euros, il convient de réfléchir comment rétribuer les 342.66 euros restants.

Jean-Pierre Nicolas s'interroge sur le fait qu'un employeur puisse refuser de payer les congés à un employé, et si un justificatif avait été fourni quant aux 20 jours non pris. Monsieur le Maire répond qu'un document a bien été remis en mairie et qu'il convient de régulariser la situation.

Jean-Pierre Nicolas trouve choquant le fait de régler des congés par une prime. Il rappelle que le CIA est facultatif et est attribué afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent. Il informe que pour les fonctionnaires, les congés non pris ne peuvent en aucun cas être rémunérés. En revanche, si l'agent n'a pu prendre ses congés du fait d'une erreur de l'administration, s'il ne peut percevoir d'indemnité compensatrice de congés payés, il perçoit une indemnité à titre de réparation du préjudice subi (Tribunal Administratif de Lyon du 08/02/1990).

Avant de prendre une décision, Bruno Confesson pense qu'il convient de prendre attache avec le Centre de Gestion de la FPT pour plus d'informations quant aux modalités possibles de paiement.

Jean-François Bourgeot informe les membres qu'une fiche de travail hebdomadaire sera mise en place pour chaque agent des services techniques à compter du 1^{er} septembre 2020.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

Compte rendu de la réunion d'installation du SDE03

Les élections des membres du comité ont eu lieu le 28 juillet et la commune est représentée par Jean-François Bourgeot, candidat élu délégué titulaire de l'arrondissement de Montluçon.

Le 30 juillet, à Moulins, ont eu lieu les élections des membres du bureau. Ont été élus :

- Président : Yves SIMON de Meillard
- Vices - présidents : Olivier GUIOT de St Hilaire, Elise BOULON de La Celle, Alain MERCIER de Saint Germain des Fossés et Pierre-Antoine LEGOUTIERE de Montluçon.

Renouvellement commission de contrôles des listes électorales

Les commissions de contrôles sont chargées de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalable obligatoires (RAPO).

Dans les communes de 1000 habitants et plus, elle est composée de 3 conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau et appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors des élections municipales, prêts à participer aux travaux de cette commission et de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste.

Ne peuvent être membres le maire, les adjoints titulaires d'une délégation de signature quelle qu'elle soit.

Sont ainsi désignés :

Liste 1 :

- Titulaires : André MEYUS, PRENEY Martine et LEPEE Yves
- Suppléante : LEROY Karine

Liste 2 :

- Titulaires : NICOLAS Jean-Pierre et DENIS Annie
- Suppléante : CONFESSON Bruno ne souhaitant pas siéger, SOUILLAT Laëtitia est suppléante.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

Compte rendu de la réunion village étape

Jean-Pierre Nicolas informe les membres que Marlène Castex a sollicité le site Village Etape pour une nouvelle présentation de Montmarault.

Il convient de développer les moyens de communication, avec notamment une mise en valeur du label aux différentes entrées de Montmarault.

Il est suggéré d'essayer de créer une dynamique Village Etape, en associant les 3 autres villages étapes de l'Allier (Varennes sur Allier, Lapalisse et Dompierre sur Besbre), qui pourrait prendre la forme d'un circuit des 4 villes.

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional quant aux déplacements verts.

Le parcours santé doit être revu avec pour finalité le centre bourg.

Jean-François Bourgeot suggère la mise en place d'un circuit VTT labellisé, avec l'appui d'un club local. Des aides pourraient être apportées par la Fédération Française de Cyclisme.

En complément du marché du mercredi matin, il a été décidé d'organiser deux marchés locaux de producteurs : les dimanches 13 et 27 septembre de 8 h 30 à 12 h.

L'idée d'organiser une foire aux vins et fromages au printemps 2021 est évoquée.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

Informations diverses

Le conseil d'administration de l'EHPAD résidence Emeraude s'est réuni le 31 juillet : Monsieur le Maire informe sur le projet du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) en lieu et place de 8 chambres avec une extension d'un montant d'un million d'euros.

Le spectacle de Natasha Saint Pier prévu le 10 octobre est repoussé en 2021.

La remise des médailles du travail pourrait se dérouler soit lors de la présentation élus-agents communaux soit pour les vœux 2021.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour leur implication lors de la fête patronale et précise que les forains étaient ravis que la fête soit maintenue.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 9 septembre et 14 octobre.

Karine Leroy informe que les élus locaux ont droit à 18 jours de formation dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les formations proposées par l'ATDA seront transmises à tous les élus.

Didier Lindron informe les membres qu'une aide d'urgence pour les activités commerciales et artisanales ayant été dans l'obligation de fermer pendant les périodes de confinement et post confinement a été décidée par la communauté de communes et adoptée par la Région. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 400 euros par mois de fermeture.

En raison d'un double scrutin (départemental et régional), les élections 2021 se dérouleront à la salle des fêtes au lieu de la mairie.

L'assemblée générale des Villages Etapes aura lieu les 23 et 24 octobre.

Le dispositif « paiement de proximité » vient de démarrer dans le département : il permet aux administrés de régler en numéraire les factures émises par la commune, les amendes et impôts de moins de 300 euros chez les buralistes partenaires agréés. A Montmarault, les points contacts sont :

- ARCHIPEL 2 Place Robert Ferrandon
- CAFE DU CHAMP DE FOIRE 32 Boulevard Turret.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT

Fait et délibéré le cinq août deux mil vingt et ont signé avec nous les membres présents.

Délibérations :

2020-063 : 7.10 Divers : Mise à disposition des usagers d'un service de paiement en ligne

2020-064 : 5.3 Désignation de représentants : Désignation d'un représentant pour les attributions de logement et le déploiement de la CAL numérique Auvergne Habitat

2020-065 : 3.1 Acquisitions : parcelle AD395 (ex AD321) cimetière

2020-066 : 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT : modification du temps de travail de l'agent du patrimoine

COMMUNE DE MONTMARAULT**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU CINQ AOUT DEUX MIL VINGT**

LINDRON Didier	Maire	
BOURGEOT Jean-François	1 ^{er} adjoint	
MERCIER Sylvie	2 ^{ème} adjointe	Pouvoir
ROULLIER Claude	3 ^{ème} adjoint	
SAINT-JULIEN Anne	4 ^{ème} adjointe	
AUBERGER Josette	5 ^{ème} adjointe	
LEPEE Yves	Conseiller municipal délégué	
CANTUEL Pierre	Conseiller municipal	
COLLIN Solène	Conseillère municipale	
CONFESSON Bruno	Conseiller municipal	
DENIS Annie	Conseillère municipale	
GIAMBARRESI Anthony	Conseiller municipal	
HOEZ David	Conseiller municipal	
LEROY Karine	Conseillère municipale	
MEYUS André	Conseiller municipal	
NICOLAS Jean-Pierre	Conseiller municipal	
PRENEY Martine	Conseillère municipale	
ROEDIGER Sandrine	Conseillère municipale	
SOUILLAT Laëtitia	Conseillère municipale	